

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2018

L'An deux mille dix-huit, le six décembre à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le vingt-sept novembre, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Paul MIGUEL
M. Gilles BORD
M. Jean-Pierre NOYELLES
M. Xavier VANDERBISE
M. Jean-Claude GANDRILLE
M. Brice RABASTE
M. Gérard EUDE
Mme Colette BOISSOT
Mme Monique DELESSARD
Mme Hafida DHABI

ETAIENT EXCUSÉS :

M. Michel BOUGLOUAN
M. Alain KELYOR
M. Daniel GUILLAUME

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. François BOUCHART à Mme Hafida DHABI
Mme Nadia BEAUMEL à M. Paul MIGUEL
M. Antonio DE CARVALHO à M. Jean-Pierre NOYELLES
M. Bernard NAIN à M. Brice RABASTE
M. Guillaume LE LAY-FELZINE à M. Gérard EUDE

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Mme Françoise RIGAL, directrice générale des services et ses collaborateurs.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU 06 DECEMBRE 2018**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte rendu du Bureau communautaire du 25 septembre 2018.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget principal comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché	47	1		48
Rédacteur principal de 1 ^{ère} cl	22		1	21
Rédacteur	24	2	1	25
Adjoint administratif ppl 1 ^{ère} cl	24		1	23
Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} cl	45	1	2	44
Adjoint administratif	47	2	1	48
Ingénieur principal	13		1	12
Ingénieur	11	1	1	11
Technicien principal de 2 ^{ème} cl	7	1		8
Technicien	11	1	1	11
Agent de maîtrise	32	1		33
Educateur des APS ppl 2 ^{ème} cl	6	1		7
Educateur des APS	13		1	12
Adjoint d'animation ppl 1 ^{ère} cl	0	1		1
PEA Hors classe	31		1	30
PEA Classe normale	52	5	4	53
AEA ppl 1 ^{ère} classe	80	1	2	79
AEA ppl 2 ^{ème} classe	61	7	4	64
AEA	36		4	32

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Le Nautil comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Educateurs des APS	23		2	21
Divers				
Surcroît d'activité	0	4		4

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à ANTIN RESIDENCES pour l'extension d'une résidence jeunes actifs de 12 logements PLAI – Boulevard du Mandinet à Lognes, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 743 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°86401, constitué de 2 lignes du prêt.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à ANTIN RESIDENCES pour la construction d'une pension de famille de 20 logements PLAI – Boulevard du Mandinet à Lognes, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 270 001,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°86463, constitué de 2 lignes du prêt.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à TROIS MOULINS HABITAT pour l'acquisition-amélioration de 16 logements PLAI-PLUS – Impasse des Fleurs à Pontault-Combault, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 313 225,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°83725, constitué de 4 lignes du prêt.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à TROIS MOULINS HABITAT pour l'acquisition-amélioration de 16 logements PLS – Impasse des Fleurs à Pontault-Combault, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 125 005,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°83711, constitué de 3 lignes du prêt.

Les quatre garanties d'emprunt précitées sont accordées pour la durée totale du contrat de prêt jusqu'au complet remboursement et portent sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une **garantie d'emprunt** à la **SA HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE** pour l'avenant de réaménagement n°83259, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

A PRIS ACTE des **rapports annuels d'activité 2017** émis par :

- La société des Transports du Bassin Chellois (STBC) sur la **gestion et l'exploitation du réseau de bus APOLO 7**.
- La société Flexcité sur la **gestion et l'exploitation du Transport à la Demande La Navette**.
- La société Mop'Easy relatif à la **gestion et l'exploitation de la plateforme d'écomobilité partagée Clem'**.
- La société Promométre sur la **consigne Véligo de Lognes**.
- La société Promométre sur la **consigne Véligo de Torcy**.
- Le **Syndicat mixte de la Passerelle du Moulin**.

A PRIS ACTE du **compte rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL)** émis par la société d'aménagement « M2CA » pour l'année 2017 sur la ZAC Castermant à Chelles.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le **lancement de la procédure de marché public** en appel d'offres concernant la mise en œuvre du **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) 2019-2021**, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée d'un an reconductible deux fois (soit un maximum de 3 ans)
- composé de quatre lots :
 - Lot 1 : Animation du POPAC
 - Lot 2 : Etudes et appui des copropriétés fragiles
 - Lot 3 : Baromètre des charges
 - Lot 4 : Ingénierie sociale
- estimé à 300 000 € sur 3 ans.

A AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la convention de partenariat avec l'ANAH et au marché public lié.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à :

- **Engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la future zone d'activité – Zone NI Jean Cocteau à Pontault-Combault**, comprenant les études de faisabilité et toutes les études préliminaires à l'établissement des pièces du DCE relatif à la requalification de la rue Jean Cocteau et l'aménagement d'une extension de la Zone NI Jean Cocteau sous la forme d'un appel d'offre ouvert, dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont les suivants :

Type de Marché : Marché de prestations intellectuelles pour assurer les missions suivantes :

- maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la future zone d'activité
- études de faisabilité et toutes études préliminaires

Montant prévisionnel : 230 000 € HT

- Signer ledit marché et tout document y afférent.

Séance levée à 19H40